

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 14 mars 2018

Le **14 mars 2018 à 10h00**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Conférences au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : 27 février 2018

Nombre de conseillers : En exercice : **29** – Présents : **15** – Votants : **19**.

Présents : Gérard BRUGIERE, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Christophe CHALANCHE, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Loïc MESURE, Amandine RANC, Annick RIBAL, Patrick SEBY.

Excusés : Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Lionel GAY, Johan JACLARD, Pierre MARLET, Pascal MICHELIN, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

Absents : Michel CLECH, Frédéric ECHAVIDRE, Etienne GUICHARD, Pierre MOINS, Jacques PERRON, Daniel ROUX.

Pouvoirs : Henri VALETTE à Gérard BRUGIERE – Pascal MICHELIN à Jean-Michel FALGOUX – Éric BRUT à Alphonse BELLONTE – Joël CHARBONNEL à Loïc MESURE.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Convention « La Bourboulienne »**
- **Don à l'association Petits Princes**

Vu que le Président doit se retirer pour le vote du compte administratif, le quorum ne sera pas atteint aussi le Président propose de retirer de l'ordre du jour :

- **Le vote du compte de gestion et du compte administratif 2017**
- **L'affectation du résultat 2017**

Le Conseil d'Administration valide ces propositions et l'ordre du jour est ainsi arrêté :

1. Régie Boutique : Nouveaux tarifs
2. Régie Boutique : Convention « La Bourboulienne »
3. Personnel : Contrats saisonniers
4. Budget primitif 2018 : Tableau des effectifs
5. Budget primitif 2018 : Amortissements
6. Budget primitif 2018 : Investissements
7. Budget primitif 2018 : Approbation avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
8. Don à l'association Petits Princes
9. Questions et Informations diverses

DELIBERATION N° 2018-03-14-001 - Régie de recettes « boutique » - Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les nouveaux tarifs des marchandises et prestations de service proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « Boutique » :

Prestations de services exonérées organisées par l'OT			Prix de vente
Excursion en bus 2018	Pépites de l'Allier	Plein Tarif	46 €
		Club Sancy	36 €
	Volcan et art roman	Plein tarif	42 €
		Club Sancy	34 €
	La pierre dans tous ses états	Plein tarif	42 €
		Club Sancy	34 €
	Sancy insolite	Plein tarif	28 €
		Club Sancy	24 €
Marchandises taxées 10 %			Prix de vente TTC
Billet Panoramique des Dômes 2018	Adulte	13.10 €	Prix de vente HT 11.91 €
Billet Panoramique des Dômes 2018	Sénior, demandeur d'emploi, étudiant, UFR, PMR	11.50 €	10.45 €
Entrée Lemptégy 2018	adulte	13.20 €	12.00 €
Entrée Lemptégy 2018	enfant 4/12 ans	11.70 €	10.64 €
Marchandises taxées 5,5 %			Prix de vente TTC
Carte touristique massif du Sancy	Tarif prestataires 2018	0.40 €	Prix de vente HT 0.38 €
Marchandises exonérées			Prix de vente TTC
Guide « Les secrets du patrimoine thermal de St Nectaire »		5 €	
Prestations Exonérées	Prix de vente	16.80 €	

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-03-14-002 - Régie de recettes « boutique » - Convention « La Bourboulienne »

Dans le cadre de la manifestation « La Bourboulienne » programmée en mai à La Bourboule, l'Office de Tourisme du Sancy va vendre la billetterie, par le biais de sa régie de recettes et d'une convention de partenariat.

Habituellement, dans le cadre de la vente de billetterie pour l'organisation d'une manifestation, l'office de tourisme perçoit une commission de 5% sur les recettes encaissées.

Mais vu que les organisateurs ont prévu de reverser la totalité des recettes à la recherche sur le cancer, il est proposé au Conseil d'Administration de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme suit :

Article 5

Pour cet évènement, l'Office de Tourisme du Sancy ne percevra pas de commission.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide, dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour « La Bourboulienne » de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention comme proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-03-14-003 – Personnel – contrats saisonniers

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison estivale 2018, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

- 1 poste d'agent postal communal** : Echelon : employé 1.1 indice 1308
du 26/03/18 au 15/04/18 : 3 semaines base 16.25 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)
du 02/07/18 au 09/09/18 :
- 2 semaines base 16.25 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h15)
 - 8 semaines base 35.00 heures (du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h45 pendant saison estivale)

- 13 postes de conseiller touristique** : Echelon : employé 1.1 - Indice 1308 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires et répartis ainsi :
- 1 poste du 26/03/18 au 30/09/18
 - 1 poste du 23/04/18 au 30/09/18
 - 5 postes du 11/06/18 au 02/09/18
 - 6 postes du 11/06/18 au 30/09/18

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers tels que proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-03-14-004 – Budget primitif 2018 – Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des effectifs en personnel permanent au 01 janvier 2018 résumé ainsi :

- Effectifs budgétaires : 42 postes dont 38 postes à temps complet et 4 postes à temps partiel
- Effectifs pourvus : 39 postes

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le tableau des effectifs en personnel permanent au 01/01/2018.

DELIBERATION N° 2018-03-14-005 – Budget primitif 2018 - Amortissements

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2017 commenceront à être amortis en 2018.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2017 les durées d'amortissement reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2018.

Le tableau des amortissements proposé pour 2018 est présenté. Le montant total des amortissements pour 2018 s'élève à 70 495.43 €.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2017 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2018.
- d'adopter le tableau des amortissements 2018 présenté en annexe.

DELIBERATION N° 2018-03-14-006 – Budget primitif 2018 - Investissements

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2018 proposés ci-après :

En immobilisations incorporelles :

Evolutions site Internet + site Horizons = 25 000 €

En immobilisations corporelles :

- le renouvellement de matériel informatique et bureautique = 16 000 €
- Acquisition d'un système de téléphonie centralisée = 15 000 €
- Acquisition d'écrans pour l'extérieur (affichage) = 9 000 €

- Acquisition de mobilier = 5 503.19 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve les investissements proposés pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 2018-03-14-007 – Budget primitif 2018 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Monsieur le Président rappelle que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Les articles L. 2311-5 et R2221-48-1 du CGCT permettent cependant de reporter au budget primitif de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Considérant :

Les résultats de la fiche de calcul prévisionnel,

Qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31/12/2017,

Le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier,

Le Président indique que les résultats provisoires de 2017 sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Résultats de l'exercice 2017	- 68 752.67 €	- 86 668.74 €
Reports de l'exercice 2016	34 010.86 €	503 097,81 €
Restes à réaliser	0	0
Résultats cumulés	- 34 741.81 €	416 429.07 €

Le Conseil d'Administration constate :

- Un déficit d'investissement de 34 741. 81 €
- Un excédent de fonctionnement de 416 429.07 € dont 700 € de plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** la reprise anticipée des résultats 2017 sur le budget primitif 2018 ainsi :

- au compte R 1064 : 700 €
- au compte R 1068 : 34 045 €
- au compte R 002 : 381 684.07 €

Le Président précise que l'affectation définitive des résultats sera débattue lors du vote du compte administratif.

DELIBERATION N° 2018-03-14-008 – Budget primitif 2018 - Approbation

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 105 245 €

- à la section de fonctionnement à la somme de 3 520 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte le budget primitif 2018.

DELIBERATION N° 2018-03-14-009 – Don à l'association Petits Princes

Dans le cadre d'une opération nationale « Famille Plus, la Montagne solidaire », menée par l'ANMSM et Famille Plus, une opération de don a été mise en place au profit de l'Association Petits Prince dont l'objectif est de faire réaliser les rêves d'enfants malades de découvrir des activités dans une station de Montagne. Dans ce cadre l'Office de Tourisme,

adhérent de Famille Plus, a récolté 428 € de dons lors d'opérations menées durant l'hiver. Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer pour reverser ces dons de 428 € au profit de l'Association Petits Princes.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, **à L'UNANIMITE**,

- Décide de verser le montant des dons récoltés soit la somme de 428 € au budget principal par l'émission d'un titre au 7713
- Décide de reverser les dons récoltés d'un montant de 428 € à l'Association Petits Princes par l'émission d'un mandat au compte 6713.

DELIBERATION N° 2018-03-14-010 – Budget 2018 – Décision modificative n° 1

Vu la délibération n° 2018-03-14-009 concernant le don à l'association Petits Princes, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser une augmentation de crédit en recettes et en dépenses de fonctionnement pour permettre l'encaissement et le reversement des dons récoltés. Il propose d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation		Dépenses	Recettes
Compte	Intitulé	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
6713	Dons, libéralités	+ 428 €	
7713	Libéralités reçues		+ 428 €
TOTAL		+ 428 €	+ 428 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, **à L'UNANIMITE**, adopte la décision modificative budgétaire n° 1 proposée ci-dessus.

Questions et informations diverses

Diffusion des spots TV été

Diffusion chaînes TV : 89 spots de 15 et 30 secondes vont être diffusés sur France TV (France 2 – France 3 et France 5) du 19 mars au 15 avril 2018.

Diffusion digitale sur le mois d'avril :

- **Sur France TV :** 1 114 551 impressions en préroll sur des émissions à connotation seniors : des Racines et des Ailes, Midi en France, Des chiffres et des Lettres, Allo docteurs...
- **Sur M6 :** 1 350 000 impressions en préroll sur les émissions à connotation CSP + / INFO / ART DE VIVRE telles que : Capital, Chasseurs d'appart, Enquête exclusive, Top Chef, Zone Interdite, Turbo ...
- **Campagne VUBLE** sur des sites affinitaires par rapport à notre cible « seniors » : 340 000 vidéos vues garanties

Demandes des délégués du Personnel

Le Directeur informe le Conseil d'Administration des demandes formulées par les délégués du personnel lors de la dernière réunion du 20 février notamment en terme d'évolutions salariales.

Le Conseil d'Administration propose de convoquer une commission pour travailler sur ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Compte-rendu affiché le 21 mars 2018